

La première réunion fut surtout une réunion de contact en remplacement du compagnon BRILLET.

Suite aux décisions d'assises, les référentes du groupe féminin exposent leurs envies d'engagement, leur besoin d'être et de créer les bases d'un groupe pour affirmer leur identité féminine, dont le but est un compagnonnage féminin parallèle qui soit spirituel, professionnel, communautaire, mais non juridique.

Ces jeunes filles posent la question d'un esprit de corps par l'adoption des plus anciennes, afin de créer le noyau des référentes.

Les conditions pour être adoptées seront identiques à celles des garçons, c'est à dire l'acceptation de la communauté et des corporations, suivi d'un travail d'adoption.

Les conditions pour être adoptées sont :

- aimer son métier
- aimer le voyage
- aimer la vie communautaire
- être fraternelle et généreuse.

Une adoption est prévue le 04/11/04 à Troyes, ou trois postulantes seront adoptées :

- Jocelyn EMERIAUD charpentier
- Lucie BRANCO tailleur de pierre
- Erika PRATT menuisier (allemande)

Les noms de provinces seront féminisés fidèle à la carte de France des régions.

Les noms de métiers resteront masculins.

Le compagnon COURTIN nous a informé d'un texte de l'Académie Française, stipulant que les noms de métiers ne peuvent être féminisés.

Le titre sera : aspirant du devoir

Le blason étant l'affaire des corporations.

La corporation est libre des travaux d'adoption, tout comme la réception sera corporative.

Les textes de l'adoption seront identiques aux garçons, simplement le mot jeune fille, remplacera le mot jeune homme, ainsi qu'une explication de Marie-Madeleine plus concrète réalisée par les compagnons GAIGNAUD et LORENZI. Ce texte ne modifie en rien l'adoption et reste fidèle à celle-ci.

A ce jour treize jeunes femmes sont en demande d'adoption dont quatre tailleurs de pierres, il s'agit des coteries :

BRANCO Lucie, VUATTOUX Aurore, LESEAUX Karine, MONNIER Julie.

Concernant notre corporation, frappons nous notre blason sur les couleurs féminines ?

Nous devons le définir ce jour, pour l'adoption du 04/12.

L'organisation de l'adoption sera assumée par les compagnons de la commission présents.

C'est à dire dans les grandes lignes :

Les délégués feront le rôle de tentateur en intervertissant leur place afin qu'elle corresponde pas au métier des postulantes.

Les récits lors des frappes des couleurs seront lues par le métier.

La table des anciens sera composée d'anciens aux cheveux blancs dont le délégué du métier correspondant.

Les vertus seront lues par nos mères.

Le compagnon COURTIN expose une demande de certains compagnons d'inviter sœur CRISTILLA à l'adoption. La commission est divisée. Nombre de compagnons ne voient pas d'inconvénients à sa présence au regard de l'action qu'elle mène depuis de nombreuses années sur les symboles.

Sa présence depuis le départ à la commission féminine, serait lui rendre un hommage solennel et permettrait dans l'avenir de réaliser un travail de recherche commun avec les jeunes filles.

D'autres compagnons y voient une gêne vis à vis des familles d'accueils ou épouses de compagnons qui pourraient elles aussi, avoir la même démarche dans l'avenir en signifiant leur investissement.

Quels arguments de refus pourront nous leur opposer ?

D'autres compagnons voient également d'importantes difficultés à expliquer ce choix au tour de France. A noter que l'aspect religieux pour la plus grande majorité de la commission n'est pas été considéré.

Aussi la commission propose de l'inviter à l'éloge des vertus en fin de cérémonie d'adoption.

Le compagnon COURTIN transmettra au conseil d'orientation du 19/12 cette proposition.

Un parchemin sera réalisé en souvenir et contresigné par les compagnons présents. L'original fera partie des archives de l'Association Ouvrière. Un duplicata sera remis à chaque délégué de métier.

Pour la première adoption cela était quelque peu particulier, un courrier a été établi, mais pour les prochaines la marche à suivre est identique à celles des garçons.

Les participants à l'adoption seront les membres en partie de la commission, du conseil d'orientation, nos Mères, des compagnons accompagnateurs des postulantes, des provinciaux, et pour le repas, les familles, amis des postulantes, couples d'accueils, soit un nombre de 60 à 70 personnes.

Actuellement le compagnonnage féminin comprend :

- 206 jeunes filles externes dans les métiers
- 46 itinérantes tous métiers, dont 9 tailleurs de pierre se définissant ainsi par ancienneté après apprentissage :
 - 2 3^{ème} année
 - 3 2^{ème} année
 - 4 1^{ère} année, plus Lucie BRANCO sédentaire.

Il est à noter que ces jeunes filles sont issues de nos CFA.

Il s'avère que les décisions d'assises concernant les lieux de vie ne sont pas toujours respectées. Ce qui peut s'expliquer par l'urgence de la situation. Le compagnon COURTIN informe qu'il y a un problème au sein de l'association ouvrière pour mettre en œuvre les décisions d'assises de Troyes. Ces lieux de vie féminin sont vitaux pour créer l'osmose entre elles.

En effet, elles travaillent, mangent, font les cours avec les pays, coteries, c'est un besoin qu'elles éprouvent à posséder leurs espaces personnels.

Toutefois il y a des cas particuliers, comme Paris où les jeunes filles sont logées au siège, dans l'attente d'une autre solution. Actuellement il me semble qu'il y a sept jeunes filles externes,

internes, sur paris et qu'il est difficile de trouver un espace correspondant à leur vie communautaire, au vu des tarifs de l'immobilier.

Concernant les couples parrains, ce terme est remplacé par couple d'accueils qui est à mon sens plus approprié.

Leur rôle est : de favoriser l'intégration , d'être un contact en cas d'éloignement des maisons de compagnons, d'être un accueil, de créer l'harmonie entre elles, d'être à l'écoute des interrogations pour ensuite contacter les personnes susceptibles de donner une réponse ou une solution à celle-ci.

Ces personnes sont : nos Mères, Dames hôtesse, provinciaux, délégués, directeurs régionaux, prévôts, maîtres de cayennes, de métiers, responsables de corporations, équipe d'accompagnement.

Ces couples d'accueil sont un trait d'union entre elles et et les personnes responsables.

Il est évident qu'elles ont ce besoin, il ne leur est pas facile d'exprimer certains soucis directement aux responsables ou prévôts, l'épouse du couple d'accueil devient une interlocutrice privilégiée.

Les jeunes filles ont eu lors de la réunion du 06/11 une explication des nos symboles, par un compagnon, qui fut très appréciée. Il s'en est suivi une réunion féminine et elles nous ont fait part de leur projet :

Les référentes adoptées le 04/12 souhaitent pouvoir s'exprimer, donner un avis sur les prochaines postulantes afin de mettre en avant les critères féminins.

De l'organisation de réunions et d'un congrès féminin inter corporatif en 2005, afin de solidifier le groupe et d'affirmer leur identité.

Le pays Erika PRATT sera missionnée au CDM au côté du compagnon SCHUMACKER pendant 2 mois afin de se familiariser avec l'organisation de l'association ouvrière.

Quel devenir pour le compagnonnage féminin ?

Il est difficile de le prédire, mais il s'oriente pour l'instant vers une section féminine non mixte évoluant en cohabitation dans certains domaines avec une représentante désignée auprès de nos instances, dans l'attente d'un chemin parallèle.

Voilà les coteries la synthèse des trois réunions auxquelles j'ai participé.

En conclusion et d'une façon personnelle, je pense que l'avenir et l'organisation du compagnonnage féminin dépendra surtout de la capacité des femmes à être dans les métiers.

Recevez mon salut fraternel et compagnonique.

La fraternité de Tréveray
H.C.P.T.D.P.D.D.